

Campagne de prévention « Merci ! »

Dès le 24 mai 2018, une campagne d'affichage pour les piétons est mise en place dans tout le canton de Vaud. Fruit de la collaboration entre les polices vaudoises, les affiches rappellent aux usagers de la route qu'ils doivent tous, y compris les piétons, respecter les règles de la circulation, pour leur sécurité et celle des autres.

La Police cantonale et les polices communales vaudoises lancent la campagne de prévention pour les piétons : « Merci ! », dès le 24 mai 2018. Quelque 1'800 affiches ont été disposées sur tout le territoire cantonal pour rappeler aux usagers de la route que le respect des règles de la circulation est essentiel afin de limiter au maximum le risque d'accident.

Cette campagne d'affichage cible particulièrement les piétons, leur signifiant que les règles de circulation s'appliquent également à eux. Passer au feu rouge ou hors des passages piétons avoisinants, et se focaliser sur son smartphone sans prêter attention à la circulation sont quelques exemples des comportements qui menacent directement la sécurité des piétons et des autres usagers de la route. En apparence, s'isoler avec des écouteurs afin de marcher au bord de la chaussée en écoutant de la musique peut sembler anodin. Pourtant, cet agissement peut conduire à des inattentions fatales. La vigilance des automobilistes, motocyclistes et cyclistes est à l'évidence tout autant essentielle pour éviter les accidents.

Les statistiques montrent qu'en 2017, 205 piétons ont été victimes d'un accident sur le territoire vaudois. 7 d'entre eux n'ont pas survécu à l'accident et 51 ont souffert de blessures graves. Afin d'éviter les accidents, un certain nombre de règles doivent être respectées au quotidien :

Pour les automobilistes

- À l'approche d'un passage pour piétons, attendez-vous à l'imprévu
- En cas de doute, ralentissez et arrêtez-vous
- Redoublez de prudence en présence d'enfants
- Adoptez une attitude claire et évitez toute occupation qui pourrait vous distraire

Pour les piétons

- Traversez toujours la route sur un endroit sécurisé (passage pour piétons ou endroit pourvu d'une très bonne visibilité)
- À l'approche d'un passage pour piétons, attendez-vous à l'imprévu
- En cas de doute, ralentissez et arrêtez-vous
- Adoptez une attitude claire et évitez toute occupation qui pourrait vous distraire (téléphone portable, écouteurs, etc.)
- Soyez-fair-play, d'un geste dites MERCI !

Et rappelez-vous, nous sommes tous piétons...

Renseignements:

Sébastien Jost, chargé de communication, Police de Lausanne, 021 315 36 81

Jean-Christophe Sauterel, Directeur prévention et communication, Police cantonale vaudoise 079 705 29 91